IMPORTANT



A l'attention du Responsable de Laboratoire Directeur des Établissements de Santé Responsable de réactovigilance

Craponne, le 01 Février 2018 Réf. : AH/im – 18 - FSCA 3760

> IMPORTANT : AVIS DE SECURITE Détection des SARM Cartes VITEK[®] 2 AST-P631 réf. 414961

Chère cliente, Cher client,

Nous avons le plaisir de vous compter parmi les utilisateurs de carte VITEK[®] 2 AST-P631 et nous vous remercions de votre fidélité.

Description de l'anomalie :

Des clients VITEK[®] 2 français ont récemment signalé à bioMerieux une anomalie concernant la non-détection de SARM (*Staphylococcus aureus* Résistant à la Méticilline) avec la carte **VITEK[®] 2 AST-P631**. bioMerieux a initié une investigation en interne sur ces réclamations. Toutefois, les tests effectués à ce jour indiquent que les performances générales de la carte sont conformes aux caractéristiques de performances attendues.

Nous vous rappelons que dans le logiciel VITEK[®] 2, en version 7.01, la règle bioART N° 34 est paramétrée pour avertir les utilisateurs français de la présence éventuelle d'une souche de *Staphylococcus aureus* Résistant à la Méticilline. Cette règle bioART N° 34 est déclenchée pour une souche de *Staphylococcus aureus* lorsque le phénotype "Pénicillinase acquise ou Modification des PLP" (CMI Oxacilline égale à 1 ou 2 mg/L) est détecté, associé à un test Céfoxitine Screen négatif.

NOTE: La règle bioART N° 34 a été activée par bioMerieux, mais elle peut avoir été désactivée par l'utilisateur. Pour obtenir des instructions sur la réactivation de cette règle, reportez-vous au Manuel d'utilisation du logiciel VITEK[®] 2 Technology (User Manual -514742-1FR1-VITEK 2 Systems Software User Manual- FR) Chapitre 13, Outil de création de rapports avancés.

De plus, pour optimiser la détection des souches de SARM ayant des profils spécifiques, bioMerieux a décidé de renforcer le système bioART en créant une nouvelle règle bioART sur le logiciel VITEK[®] 2 qui se déclenchera quand toutes les conditions suivantes pour *Staphylococcus aureus* seront réunies:

- CMI de l'Oxacilline comprise entre : <= 0,25 et 0,5 mg/L
- Associée à un test Cefoxitine Screen négatif
- Et un résultat à Ofloxacine Résistant.



Pour obtenir les instructions sur la création de cette nouvelle règle bioART, veuillez consulter l'annexe A.

Avec ces deux règles bioART activées, dans les conditions prescrites, vous serez alerté par un commentaire sur le rapport de laboratoire du VITEK 2. De plus, le logiciel arrêtera le rapport pour permettre la prise en compte par l'utilisateur de la présence éventuelle d'une souche de *Staphylococcus aureus* qui n'exprimerait pas entièrement sa résistance à l'Oxacilline. Dans ce cas, le commentaire vous suggère de confirmer ce phénotype de résistance par une méthode alternative, par exemple la recherche de la présence d'un gène mec additionnel (mecA, mecC), ou l'expression d'une PLP additionnelle (PLP2a, PLP2c) après induction par une bétalactamine.

Impact patient :

En cas de non-détection de SARM, un patient pourrait recevoir un traitement inapproprié, entraînant un échec thérapeutique potentiel.

Actions requises :

Nous vous demandons en conséquence de prendre les dispositions suivantes :

- De bien vouloir diffuser cette information aux personnels concernés de votre laboratoire, de conserver une copie dans vos fichiers et de communiquer l'information à tous les utilisateurs de ce produit, incluant aussi ceux à qui vous l'auriez transféré.
- De vous assurer que la règle bioART N° 34 est activée.
- De créer la règle bioART supplémentaire (Voir Annexe A).
- Compléter l'accusé de réception joint à ce courrier (annexe B), et nous le retourner :

par email à atrbact@biomerieux.com ou par fax au 04 78 87 20 91

L'Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des produits de santé a été informée de cette communication.

bioMérieux s'engage à fournir des produits de qualité à ses clients. Aussi, nous vous prions de bien vouloir nous excuser des inconvénients que cette situation pourrait engendrer dans l'organisation de votre laboratoire.

Notre Centre de Relation Client se tient à votre disposition pour tout complément d'information au :

***** : 0 820 22 9090

Nous vous remercions pour votre confiance en nos produits et vous prions d'agréer, Chère Cliente, Cher Client, l'expression de nos salutations les meilleures.

Armèle HEURTEAU Support Application Bactériologie Centre de Relation Client

PJ : Annexe A, annexe B



ANNEXE A

Procédure de création de la règle bioART

Création de règle bioART relative à la FSCA 3760:

Depuis l'écran principal VITEK 2 Technology, cliquer sur l'icône « Gestion de la configuration » : Choisir ensuite « Outil de création de rapports avancés »	Version Config. validation résultats Config. validation résultats Configuration générale Outri de création de rapports avancés Configuration BCI Configuration BCI
	Configuration antibiogramme Configuration identification
Cliquer sur l'icône du cadenas f et accepter le message d'avertissement en cliquant sur « Oui »	Continuer Image: Solid Sol
Cliquer sur l'icône , saisir le nom de la règle « Détection SARM/ FSCA 3760» puis valider par « OK »	Lottigurition de locol de creation de reports savets Contraction de locol de creation de creation de lo





FSCA 3760





FSCA 3760



Visualisation finale de la règle bioART	Règle : 145 Nom : Détection SARM/FSCA 3760 État : Activée Type : Personnalisé - Conditions Si ces conditions sont remplies : Le germe est Staphylococcus aureus Et Le test Test céroxitine, plage CMI 0,25 - 0,5, Type dantibiotique : (4) Et Lantibiotique est concaline, plage CMI 0,25 - 0,5, Type dantibiotique : Testé Actions Si ces actions suivantes : Image: Consultation Si ces actions suivantes : Artêt pour consultation Si ces label bioRtTm ² 145 : Possibilité de SARM, rechercher l'expression d'une PLP additionele (PLP2a, PLP2c) après
	Arrêt pour consultation Et Ajouter un commentaire : Règle bioARTNº145 : Possibilité de SARM, rechercher l'expression d'une PLP additionelle (PLP2a, PLP2c)après induction par une bétalectamine ou la présence d'n gène mec additionnel (mecA, mecC)par une technique appropriée SFSCA 3760).
Sauvegarder	
Fermer le cadenas	
Revenir à l'écran d'accueil	



ANNEXE B

IMPORTANT : AVIS DE SECURITE Détection des SARM Cartes VITEK® 2 AST-P631 Ref. 414961

ATTESTATION DE PRISE DE CONNAISSANCE

A RETOURNER IMPERATIVEMENT AU CENTRE DE RELATION CLIENT

par EMAIL : atrbact@biomerieux.com ou par FAX : 04 78 87 20 91

RAISON SOCIALE / NOM DU LABORATOIRE :
CP - VILLE :
Téléphone :
Code Client :
N° de Notification (réservé à bioMérieux) :

Votre signature atteste que vous accusez réception du courrier de bioMérieux vous informant de l'avis de sécurité concernant la carte VITEK 2 AST-P631; que vous reconnaissez avoir pris connaissance des instructions et mis en œuvre les actions comme indiqué dans le courrier d'information.

Si vous avez été informé de conséquences impactant la santé des patients nous vous prions de cocher la case ci-dessous et de nous contacter au 0820 22 90 90. Avez-vous été informé de conséquences impactant la santé des patients liées aux anomalies identifiées dans ce courrier? Oui

Nom du signataire :	Date :	

Signature : -----